



## **GUIDE DE REALISATION ACTIVITE DE COMPOSTAGE DE TERRITOIRE**

### **Sommaire**

#### Introduction

- a) C'est quoi un business plan
- b) Les étapes
- c) Les questions à se poser avant de se lancer

Que signifie compostage de territoire ?

Comment définir sa zone de chalandise ?

#### Etude de marché

- a) La clientèle potentielle
- b) Les concurrents
- c) Les collectivités territoriales

#### Etude foncière

- a) Recherche de lieu pour réaliser le compostage de territoire
- b) Choix du foncier pour réaliser le compostage de territoire
- c) Quelle forme de partenariat avec l'utilisateur ?

#### Le process de compostage de territoire et les méthodes opérationnelles

- a) Les étapes du process
- b) Les méthodes opérationnelles

#### Les moyens matériels, immatériels et humains

### **Annexes**

Le cadre réglementaire général

FAQ

Le compostage de territoire

### **Pour en savoir plus...**



## INTRODUCTION

### a) C'est quoi un business plan ? (Source APCE : Agence Pour la Création d'Entreprise)

Le Business plan est la formalisation de votre projet d'activités. Il sera indispensable pour vos partenaires financiers et devra a minima comporter les éléments suivants :

- une présentation du créateur et des associés,
- le modèle économique : l'objectif est de proposer une offre qui répond à un véritable besoin pour vos clients, si possible se démarquer des autres, en innovant soit par l'offre proposée, l'usage qui en est fait, les moyens mis en œuvre, ou la stratégie commerciale.
- l'étude de marché et la stratégie,
- les prévisions financières,
- l'état d'avancement du projet,
- des annexes, etc.

### b) Les étapes :

1°) déterminer les compétences dont vous avez besoin, à acquérir personnellement ou auprès de partenaires.

2°) réaliser une étude de marché vous permettant de bien connaître votre environnement (identification clientèle potentielle, recensement concurrence et ses caractéristiques, recherche de fournisseurs, maîtrise des lois en vigueur sur le plan national et local...) et trouver les partenaires indispensables à votre projet.

3°) commencer à recenser les moyens matériels, immatériels, humains et financiers utiles au lancement de votre entreprise, à votre disposition et à rechercher

3°) effectuer une étude de faisabilité : vous devez prouver que le projet est techniquement faisable et économiquement viable. L'étude de faisabilité doit déterminer les contours de votre organisation en termes de production, de logistique, de gestion, etc.

Le Réseau Compost In Situ vous accompagne sur toutes ses étapes.



### **c) Les questions à se poser avant de se lancer**

En tant que porteur/seuse de projet, nous vous proposons de cocher les affirmations suivantes si vous estimez qu'elles sont correctes :

- Vous avez la fibre environnementale ou agricole**
- Vous êtes prêts à travailler dans des conditions parfois difficiles (froid, odeur, etc.)**
- Vous souhaitez valoriser une part significative des biodéchets de votre territoire**
- Vous connaissez votre territoire**
- Vous êtes guide ou maître composteur ou l'objectif de se former**
- Vous avez un entrepreneur et vous avez un apport financier personnel dans votre projet**
- Vous avez une structure déjà en activité dans le secteur des déchets**
- Vous disposez de foncier suffisamment important pour y installer une plateforme de compostage**

Ces 8 thématiques doivent vous aider à orienter ce qu'il va falloir étudier plus précisément pour mettre en place votre projet.



## **C'EST QUOI LE COMPOSTAGE DE TERRITOIRE ?**

Le compostage de territoire est une activité de bio-économie circulaire associant des producteurs de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) et des usages locaux de compost sur un territoire ciblé

Les objectifs d'un projet de compostage de territoire sont agronomiques, environnementaux et sociétaux.

La marque Compostage de territoire a été déposée à l'INPI par le réseau Compost In Situ le 9 avril 2020 (Cf le concept de compostage de territoire défini par le réseau en annexe).

Un document « Le concept du compostage de territoire » est disponible sur le site [www.compostinsitu.fr](http://www.compostinsitu.fr).

## **COMMENT DÉFINIR SA ZONE DE CHALANDISE ?**

Le RCIS distingue plusieurs paramètres pour lancer l'activité de compostage de territoire tout en développant une économie circulaire locale à l'échelle d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale).

### Quelques questions à se poser

Etes-vous situé sur une zone urbaine, péri-urbaine ou rurale ? Quel est le nombre d'habitants de la zone et la densité de population ? Quelle distance max souhaitez-vous faire entre collecte et lieu de traitement ?

Y a-t-il une ou des activités saisonnières ?

Connaissez-vous le ou les P.L.U. de votre territoire ?

Quel est l'état topographique de votre territoire (plaine, montagne, littoral,). Vos déplacements dépendront de cet état.

Etes-vous proche d'une zone protégée ou proche d'une zone classée ?

Les territoires sur lesquels vous allez exercer votre activité dépendent souvent de la manière dont les communes se sont regroupées (Agglomération, Communautés de communes, Communes,...).

Au sein du réseau Compost In Situ, nous estimons que la zone de chalandise minimum pour du compostage de territoire est d'env. 120 000 habitants dans un rayon de 50 Km max.



## ETUDE DE MARCHÉ

### a) La clientèle potentielle

Le RCIS a établi une liste non exhaustive de 2 typologies de clientèle : les producteurs de biodéchets et les utilisateurs de compost. A vous de les recenser précisément sur votre territoire.

En voici quelques exemples :

Typologie de clients (producteurs de biodéchets)	Étudié	En cours	A étudier
Scolaire (crèches, primaire, collèges, lycées, supérieur, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Santé (hôpitaux, Ehpad, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entreprises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transformation agro-alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Supermarchés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Centres commerciaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CHR (café hôtel restaurant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Typologie de clients (utilisateurs compost produit)</b>			
Maraichers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agriculteurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collectivités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### b) La concurrence potentielle

- . Les grandes entreprises collectrices de tout type de déchets : PAPREC, VEOLIA, SUEZ, Groupe Brangeon, Bionerval, de RICHEBOURG...
- . Les entreprises locales collectrices de tout type de déchets
- . Les entreprises spécialisées comme Les Alchimistes, Moulinot, UpCycle,...
- . Les collecteurs qui visent uniquement un autre exutoire (méthanisation) comme ReFood...

A noter que ces concurrents peuvent aussi être des partenaires.

### c) Les collectivités territoriales : bien définir quel rôle elle souhaite jouer

Il est important de bien identifier son ou ses interlocuteurs au sein d'un EPCI (technicien ou politique) de connaître son ou leur rôle, son ou leur pouvoir, sa ou leur capacité à influencer.

**Conseil :** Prenez toujours contact **avec tous les acteurs concernés**, afin d'assurer le bon déroulement du projet.



## ETUDE FONCIERE

### a) Recherche de lieu pour réaliser le process de compostage

La question du foncier est, de l'avis des adhérents du RCIS, de loin le sujet le plus difficile. Si vous avez l'opportunité de posséder déjà une plate-forme, une surface exploitable bétonnée ou non, un terrain ou champ agricole, ou d'être vous-même exploitant agricole, vous aurez fait un grand pas dans la faisabilité technique de votre projet.

Si, en revanche, ce qui est le cas d'un bon nombre de nos adhérents, le foncier est difficile à trouver, alors il va falloir vous armer de patience ou se contenter de solutions transitoires.

#### 1) Quelles sont les pistes ?

. se rapprocher du monde agricole. Une solution consiste à trouver un partenariat avec un exploitant agricole et ainsi composter directement sur l'un de ses champs. Les anciennes fumières sont des lieux intéressants qui sont parfois abandonnés. La Chambre d'Agriculture la plus proche de votre projet d'installation peut servir de relai tout comme les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) ou les GAB (agriculture biologique).

. se rapprocher des collectivités territoriales (communes, intercommunalités et syndicats) qui peuvent également détenir du foncier dont elles ne savent pas quoi faire (ex : ancienne déchetterie, friches industrielles...).

. Vous pouvez évoquer auprès d'un représentant d'une collectivité territoriale ou auprès d'une entreprise propriétaire d'une voirie s'il existe des délaissés routiers sur votre territoire. Les délaissés routiers sont soit des délaissés de voiries non affectés à la circulation routière publique qui peuvent, dans certains cas, être cédés, soit des parcelles orphelines qui sont parfois achetées au titre de la compensation environnementale (Ex Vinci pour les autoroutes).

<https://www.vie-publique.fr/rapport/272682-audit-des-procedures-dinventaire-des-delaisses-routiers>

Voici quelques sources d'informations pour la recherche de terrain :

Répertoire des installations agricoles :

<https://www.repertoireinstallation.com/>

Friches industrielles :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cartofriches-plus-8700-sites-friches-repertories>

CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) :

<https://www.civam.org/>

GAB (Groupement Agriculture Biologique) :


<https://www.fnab.org/>

## b) Choix du foncier pour réaliser le compostage de territoire


Le choix du foncier pour réaliser le compostage de territoire dépend d'un certain nombre de paramètres :


### 1) Lieu de dépotage, de mélange, de compostage :


. **sur le site d'un producteur de biodéchets.** C'est la forme la plus vertueuse puisque le traitement des biodéchets se réalise sur site de production. Néanmoins pour beaucoup de producteurs de déchets, la gestion des biodéchets sur site n'est pas possible. Il faut donc collecter et déplacer la matière sur un autre site.

Ex de plateforme sur site de production de biodéchets	
<p><b>Principe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépotage, mélange et compostage chez un producteur de biodéchets ou un espace public</li> <li>- apport des biodéchets par les producteurs et/ou les particuliers</li> <li>- l'exploitant est le producteur principal ou l'EPCI concerné</li> </ul> <p><b>Capacité :</b> 52 T/an max. de volume de DCT</p>	<p><b>AU RAS DU SOL (Dordogne)</b></p> 

. **sur plateforme externalisée** vous appartenant ou en collaboration avec un exploitant agricole (agriculteur...). On parle alors de plateforme de collecte

Ex de plateforme externalisée	
<p><b>Principe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépotage, mélange et compostage sur une plateforme</li> <li>- obligation de récupération des eaux de lavage et des lixiviats des andains</li> <li>- les andains de compostage sont dans le cas d'OLYGEO localisés chez un agriculteur</li> <li>- votre structure est l'exploitant ou non de la plateforme</li> </ul>	<p><b>OLYGEO</b></p> 

Ex de Plateforme de regroupement (ou site de transfert)	
<p><b>Principe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépotage et mélange sur une plateforme centralisée</li> <li>- mise en andain effectuée chez un l'utilisateur (agriculteur/maraicher...)</li> <li>- soumis à une réglementation ICPE spécifique et/ou RSD</li> <li>- votre structure est l'exploitant ou non de la plateforme. Dans le cas présent, TERRACOMPOST est l'exploitant propriétaire.</li> </ul> <p><b>Fonctionnement :</b></p> <p><u>Collecte et transport :</u> Les biodéchets collectés sont transportés dans une plateforme de regroupement</p> <p><u>Déchargement :</u> Les palox et les bacs sont déchargés du camion dès le retour du camion</p>	<p><b>TERRA COMPOST</b></p> 

<p><b>Nettoyage :</b> Les palox et les bacs sont vidés dans la fumière et ils sont lavés et désinfectés dans les 24 heures après réception des biodéchets</p> <p><b>Mélange et stockage :</b> Les biodéchets sont mélangés avec du déchet vert et sont stockés sur la plateforme de regroupement en attendant la mise en andain chez un agriculteur - Durée de stockage : 24h max.</p>	
<b>Ex de Plateforme chez un utilisateur (sur sol nu)</b>	
<p><b>Principe :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépotage, mélange et compostage directement chez un agriculteur/maraicher</li> <li>- Votre structure est l'exploitant ou non des sites de compostage. Ici ALFACY n'est pas l'exploitant.</li> </ul> <p><b>Capacité :</b> 730 tonnes max. (biodéchets + structurants)</p>	<p style="text-align: center;"><b>ALFACY (Dijon – Côtes d'Or)</b></p> 

Quel que soit le site choisi, il faudra respecter la réglementation liée à la collecte et au traitement des biodéchets (Cf textes de lois en annexe).

2) Distance entre lieu de collecte et lieu de traitement : au sein du réseau Compost In Situ, nous nous efforçons que cette distance soit la plus minime possible afin de limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées au transport. La plupart de nos adhérents ne dépassent pas 30 Km ou souhaitent atteindre cet objectif.

3) Type d'acheminement prévu : vélo (centre-ville), véhicule léger, véhicule lourd.

4) Volume collecté prévu – Nombre de bacs transportables par acheminement

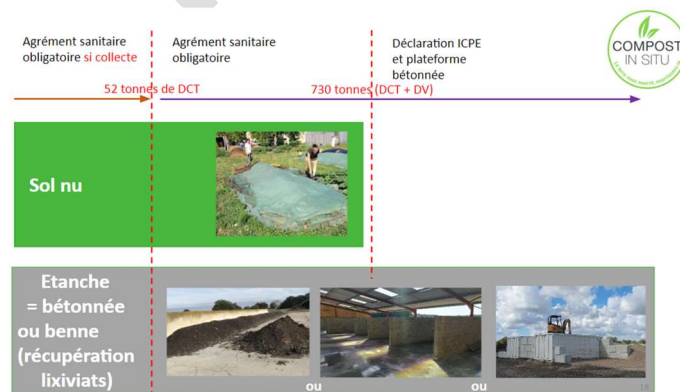
6) Type de sol :

. non étanche : à même la terre (volume max : 730 T de biodéchets (déchets alimentaires et structurants)

. étanche : dalle bétonnée (récupération des jus)

Le coût d'une plateforme bétonnée est évalué à 75 euros/m<sup>2</sup> (avec un enrobé de 7 cm)

(Source Guide de la Chambre d'agriculture Occitanie - Déc 2019)





## 7) Territoire du lieu d'exploitation

Une activité de compostage de territoire suscite parfois des réactions justifiées ou injustifiées de la population avoisinante. Il est important de rechercher les informations qui pourraient éventuellement empêcher ou contraindre l'exploitation de votre activité et de s'informer des lois en vigueur.

Dès lors qu'il y a collecte ou que vous dépassez un volume de 52 T/an, vous devez avoir un agrément sanitaire pour exercer votre activité de compostage. Le réseau Compost In Situ a conçu une formation avec un cabinet spécialisé et vous accompagne dans la rédaction de cet agrément sanitaire.

Dans chaque département, il existe un Règlement Départemental Sanitaire (R.D.S.) article 158 relatif aux « dépôts de matières fermentescibles destinées à la fertilisation des sols » qu'il est obligatoire d'appliquer au-delà d'un volume de 5 m<sup>3</sup> de matières.

Normes ICPE (Installations Classées Protections de l'Environnement) : elles peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques. Il n'y a pas de règles ICPE pour moins de 2T/jour pour le compostage. Au-delà, des déclarations, enregistrement et/ou des autorisations peuvent être nécessaires. Différents cahiers des charges existent concernant le stockage, le lavage, le compostage, le quai de transfert, le broyage de déchets verts. La visio « B. A. BA de la réglementation » animée par le Réseau Compost In Situ vous donne les éléments indispensables à connaître. Envoyez-nous un mail si vous souhaitez la suivre.



**c) Quel partenariat avec le client final, l'utilisateur du produit fini ?**

L'utilisateur est souvent un agriculteur, un maraîcher, un paysagiste, une entreprise d'espaces verts...

Différents types de partenariat s'offrent à vous. A ce stade, Il est important de définir **où les prestations se déroulent et qui fera quoi** selon les différentes étapes de compostage :

Qui réalise la prestation et où se déroule t-elle ?								
	Agrément et suivi	Apport broyat	Dépotage	Mélange	Hygiénisation	Maturation	Criblage	Utilisation du compost
Adhérent								
Utilisateur								
Où ?								
Qui ?								
Où ?								
Qui ?								
Où ?								
Qui ?								
Où ?								
Qui ?								
Où ?								
Qui ?								
Où ?								

**Différents types de contrat** existent selon les prestations réalisées : convention ou contrat de mise à disposition, convention ou contrat de réception et de valorisation par compostage de biodéchets, Convention de co-compostage...

Le Réseau Compost In Situ peut vous aider dans la rédaction de ces contrats et éviter certaines erreurs.

**Conseils :** Dans tous les cas, nous vous recommandons vivement de :

- . contractualiser le partenariat avec l'utilisateur
- . se faire conseiller pour la rédaction. Un professionnel peut être utile.
- . prévoir des délais suffisamment longs pour les fins de contrat pour ne pas être pris au dépourvu.

## LE PROCESS DE COMPOSTAGE DE TERRITOIRE®



### a) Les étapes du process

Que votre plateforme soit sur **site de production de biodéchets** ou sur **une plateforme externalisée** les étapes sont les mêmes :

Attention : les tarifs dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre indicatif

Étapes	Illustration	
<p><b>Tri à la source des biodéchets</b> : il est réalisé par les producteurs de déchets après quelques heures de sensibilisation qu'il est conseillé de proposer au client. L'adhérent met à disposition des contenants adaptés aux clients.</p>		
<p>Type de matériels selon volume :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Palox de 500 L : 150 – 200 €</li> <li>. Bacs roulants de 240 L : 25 – 60 €</li> <li>. Fûts - Bioseaux</li> </ul>		
<p><b>Livraison sur plateforme locale</b> : Acheminement des biodéchets. Dans le cas d'une plateforme sur site de production de ces biodéchets, l'acheminement se fait sur le site de production et par le producteur lui-même. Dans le cas d'une plateforme externalisée, il y aura collecte et transport. Cette collecte se fait soit par l'adhérent soit par un autre prestataire spécialisé (Collecteur à vélo par ex.)</p>		
<p><u>Collecte des biodéchets</u> Achat d'un matériel de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la main pour les bacs</li> <li>- Transpalette manuel (200-250 €)</li> <li>- Transpalette électrique (1000-1500 €)</li> <li>- Gerbeur (6000-7500 €)</li> </ul>		

<p><b>Transport des biodéchets</b>  Achat ou location de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Vélo cargo</li> <li>. Camion 3,5 T / 5,5 T = 33 000 - 44 000 € l'achat (avec ou sans hayon avec ou sans rampe)</li> <li>. Camion 19T = 80 000 € l'achat</li> </ul>		
<p><b>Préparation et mise en compostage</b> : enregistrement des matières apportées et ou collectées (traçabilité), mélange avec du broyat et mise en compostage (méthode en andain, en silo ou en benne ventilée), lavage des contenants</p>		
<p><b>Traçabilité des matières collectées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Document d'accompagnement commercial</li> <li>. Peson sur le gerbeur ou balance</li> <li>. Puçage des bacs VS Étiquetage</li> <li>. Informatisation de la collecte</li> </ul>		
<p><b>Mélange avec du broyat de déchets verts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Engins de manutention :</li> <li>. Combimix : 30 000 euros (petit)</li> <li>. Petit JCB : 45 000 euros</li> <li>. Chargeuse : 60 000 euros</li> </ul>		
<p><b>Lavage et hygiénisation des contenants de collecte</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Station de lavage en fonction des contenants</li> </ul>		
<p><b>Mise en andain sur lieu de compostage</b> : Les biodéchets mélangés sont mis en andain sur une plateforme en bout de champ ou plateforme bétonnée.</p>		
<p><b>Mise en andain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Épandeur muni d'une cloche à l'arrière : 15000 - 20 000 euros</li> <li>. Tracteur = Location (25 euros/h)</li> </ul> <p>Ou bien prestation de mise en andain par une CUMA ou une entreprise agricole</p>		
<p><b>Fermentation - Hygiénisation</b> : suivi du processus et des températures en particulier, retournement mécanisé. Les andains sont retournés plusieurs fois durant le mois qui suit la mise en andain (opération réalisée avec un retourneur d'andain, pelle mécanique ou chargeur). Durant ce mois, la température de l'andain est suivie en permanence afin de s'assurer de l'hygiénisation de la matière.</p>		

<p><u>Suivi du processus et des températures en particulier</u>          . Sondes de température : 200 – 400 €</p>		
<p><u>Retournement mécanisé</u>          . Retourneur d’andain : 15 000 - 24 000 €</p>		
<p><b>Maturation</b> : les andains sont ensuite laissés sur place pour la phase de maturation du compost – La durée est variable (durée entre 2 et 6 mois). La maturation peut être testée par un test de cresson  <a href="http://fibl.org">Déterminer la qualité du compost à l'aide de tests de cresson (fibl.org)</a></p>		
<p><b>Criblage</b> : Le criblage va donner deux types de matières : le compost mature pur et les refus de criblage, constitués principalement de bois (restes du broyage des déchets verts) et d’erreurs de tri à la source (plastique, verre, céramique, métal, etc.). La durée du criblage dépend du volume et du matériel utilisé. Le criblage n’est pas une étape obligatoire. Certains utilisateurs préfèrent un compost plus grossier.</p>		
<p><u>Criblage</u>          . Achat d’un cribleur : occasion : 3 500 € - neuf : 27 000 €          ou          . Prestation de criblage avec un professionnel</p>		
<p>Tri du refus de criblage : il se fait soit sur la plateforme externalisée soit sur une exploitation agricole. Dans le 2<sup>ème</sup> cas, les refus de criblage retournent à la plateforme et sont mis de côté sur la plateforme. Ils sont re-triés afin de garder le bois et d’éliminer les erreurs de tri          Penser à l’évacuation de ces erreurs de tri et à prévoir un budget. Pour des questions de temps et de tarif, il vaut mieux parfois sous-traiter.          Ex de Transport et Prestation de Convoyage = 500 + 2500 = 3000 € (noter le volume ou tonnage)</p>		
<p><u>Analyses</u> : certaines analyses sont obligatoires (Cf agrément sanitaire) et doivent respecter a minima la norme NFU 44 051. Se rapporter aux réglementations en vigueur (Cf annexe et/ou formations)</p>		
<p><b>Utilisation du compost et traçabilité des usages</b>          Le plus souvent, le compost est épandu dans un champ ou sur un terrain en fonction de l’utilisation qu’en feront vos partenaires de produit fini. Certains agriculteurs ont un plan d’épandage, d’autres non. Le plus souvent, le compost est donné aux utilisateurs. Une partie de votre compost peut également être vendu s’il est normé soit en vrac ou en sac.</p>		



### c) Méthodes opérationnelles de compostage de territoire

. **Méthode en Andain** : un ou plusieurs andains sont constitués au fur et à mesure des apports. Les andains à des stades d'évolution différents permettent de distinguer la phase de fermentation / hygiénisation de la phase de maturation.

**Conseil** : Prévoir que les andains soient suffisamment espacés pour permettre le passage de l'engin qui va mélanger et retourner la matière.

. **Méthode en Silo** : il est opportun d'avoir au moins deux cellules de fermentation utilisées en alternance et une zone de maturation.

**Capacité** : de 10 à 50 tonnes max. Attention : Au-delà de 30 tonnes, le temps passé en combimix est très long)

**Coût d'installation** : entre 250 et 350€ du m<sup>3</sup> installé

**Conseil** : Prévoir que les dimensions des cellules permettent le retournement mécanisé.

. D'autres méthodes existent comme le **Compostage en Benne ou en container**.



## **LES MOYENS MATERIEL, IMMATÉRIELS, HUMAINS ET FINANCIERS**

Quel que soit le type de process et les méthodes que vous choisissiez, chaque étape nécessite un ou plusieurs acteurs et un équipement spécifique.

Avant de se lancer dans le chiffrage, à vous de décider de votre organisation logistique notamment pour la collecte, de la technicité utilisée concernant le lavage des contenants et le compostage.

Les moyens matériels, immatériels et financiers du compostage de territoire sont listés dans le business plan de manière exhaustive accessible lors de la prestation d'accompagnement du Réseau Compost In Situ.

RCIS



## Annexes :

### LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

#### Pour le compostage :

Règlement (CE) no 1069/2009 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/LSU/?uri=CELEX%3A32009R1069>

Arrêté du 8 décembre 2011 établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés en application du règlement (CE) n° 1069/2009 et du règlement (UE) n° 142/2011

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025056078>

#### Pour le transport des biodéchets :

règlement (UE) n°142/2011

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32011R0142>

#### Règles ICPE :

2795-DC : 2795. Lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de matières dangereuses ou de déchets dangereux

<https://aida.ineris.fr/reglementation/2795-lavage-futs-conteneurs-citernes-transport-matieres-alimentaires-matieres>

2780. Installation de compostage de déchets non dangereux ou matière végétale, ayant, le cas échéant, subi une étape de méthanisation

<https://aida.ineris.fr/reglementation/2780-installation-compostage-dechets-non-dangereux-matiere-vegetale-ayant-cas>

#### Pour les équipements de travail

- Equipement de travail CE 2006/42/CE

<https://www.inrs.fr/publications/juridique/focus-juridiques/nouveau-reglement-machines.html>

#### Pour les équipements de levage

- Arrêtés du 01/03/2004 (modifié) et du 05/03/1993 (modifié) et article R4323-23 du Code du Travail.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000439029/2022-04-28/>

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000874070/2021-01-29/>

#### Pour la vérification électrique

- application de l'article R. 4226-14 du Code du Travail.

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000022765072/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022765072/)



## FAQ

### **Quels déchets composter ?**

On peut composter tous les biodéchets dont les déchets de cuisine et de table (DCT) font partie.

L'autorisation de composter tel ou tel type de biodéchets est déterminée par le couple type de biodéchets et seuil de température de conversion (hygiénisation). Les biodéchets contenant des sous-produits animaux sont classés par Type 1, 2 ou 3 et par catégories (Span C3 cat 10p pour les DCT) par la réglementation européenne, règlement CE 1069/2009.

Seuls les traitements des SPAn réalisés par des établissements agréés (pratiquant les méthodes de conversion (hygiénisation) conformes aux Règlements CE 1069-2009, CE 142/2011 et l'Arrêté du 8 décembre 2011 de la réglementation française) permettent une valorisation pour un retour au sol.

Sont définis comme étant des Sous-Produits Animaux (SPAn) tous les produits, quelle que soit leur nature (végétale, animale, crue ou cuite), générés par la préparation ou le service des repas, dès lors qu'ils ont été stockés, préparés, manipulés à proximité de produits animaux.

Il est impératif de se référer aux réglementations européennes et françaises en vigueur et aux instructions techniques de la DGAL pour déterminer la conformité de ses pratiques au cadre réglementaire. (Cf [Les sous-produits animaux et les produits qui en sont dérivés : valorisation et élimination | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire](#)).

### **Quel est le montant d'investissement minimum ?**

Si vous n'avez aucun matériel, il est difficile d'imaginer un investissement de moins de 100 000 euros HT (tout compris). Néanmoins, on peut démarrer en choisissant du matériel en location, crédit-bail et/ou matériel d'occasion.

### **Combien de tonnes collectent les structures locales du RCIS ?**

Entre 50 et 2500 tonnes selon taille de structure et type de transport

### **Quelle surface minimum pour une plateforme ?**

Difficile en dessous de 3000 m<sup>2</sup>

### **Les adhérents du Réseau Compost In Situ ont-ils d'autres activités que celle qui consiste à collecter les biodéchets ?**

Près de 60% des adhérents ont une autre activité : collecte d'huiles, location de toilettes sèches, formation, accompagnement de collectivités, compostage déchets verts, bureau d'études...



## **Le compostage de territoire** (marque déposée à l'INPI par le réseau le 9 avril 2020)

*"Le compostage de territoire est une activité de **bio-économie** circulaire associant des producteurs de biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) et des usages locaux de compost sur un territoire ciblé.*

*Les objectifs d'un projet de compostage de territoire sont :*

### **Agronomie :**

- *Entretien et restaurer les sols, leur redonner vie ;*
- *Améliorer la rétention d'eau des sols ;*
- *Garantir l'innocuité et la qualité agronomique des intrants dans les terres agricoles ;*
- *Assurer une totale traçabilité de ces intrants.*

### **Environnement :**

- *Séquestrer le carbone dans les sols ;*
- *Limiter les transports et donc la production de CO2 par une valorisation au plus près de la source de production des biodéchets ;*
- *Accompagner à la conformité de l'obligation légale du tri à la source des biodéchets des producteurs de biodéchets.*

### **Sociétal :**

- *Développer une économie circulaire locale à l'échelle d'un EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ;*
- *Générer des emplois non délocalisables.*
- *Développer les relations producteurs-consommateurs-agriculteurs dans un esprit coopératif ;*
- *Participer à la sécurité alimentaire des territoires urbains et ruraux ;*
- *Favoriser une agriculture locale ;*
- *Participer au changement du comportement et des pratiques des parties prenantes.*



## **Pour en savoir plus**

### **Le Réseau Compost In Situ vous propose**

#### **Des immersions chez un de nos adhérents pour :**

- . approfondir vos connaissances sur le réseau et le Compostage de Territoire,
- . comprendre les rouages, les contraintes et les bénéfices de ce métier,
- . mieux cerner votre projet et ce qu'il reste à approfondir,
- . aider à prendre les bonnes décisions suite à cette immersion

#### **Un accompagnement global pour :**

- . contribuer à la réalisation de votre étude de faisabilité en vue de l'installation de votre activité de Compostage de Territoire,
- . vous ouvrir l'accès à des ressources documentaires pluridisciplinaires (finances, commerce, réglementation, technique...) issues des structures adhérentes du Réseau Compost In Situ, vous facilitant la réalisation de votre projet,
- . répondre à toutes les questions que vous vous posez ou vous donner les contacts nécessaires pour y répondre
- . aider à prendre les bonnes décisions

#### **Un accompagnement sur Règlementation & Agrément sanitaire pour :**

- . vous informer à la réglementation et aux normes spécifiques à connaître en matière de collecte et de traitement des biodéchets pour l'installation d'une activité de compostage de Territoire,
- . vous faire gagner du temps grâce à l'accès des ressources documentaires sur les aspects réglementaires et agrément sanitaire (ex. de contrats de prestations, modèles d'agrément sanitaire...)
- . répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les aspects réglementaires ou vous donner les contacts pour y répondre,

#### **Un accompagnement sur Process & Matériel pour :**

- . vous informer des éléments techniques à connaître en vue de l'installation d'une activité de compostage de Territoire,
- . vous faire gagner du temps grâce à l'accès des ressources documentaires sur les aspects process et matériel (liste de matériel, liste de fournisseurs, ...)
- . répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les aspects techniques ou vous donner les contacts pour y répondre,



## **Un accompagnement à la carte sur Développement Economique & Commercial**

- . vous conseiller et vous former à la stratégie et aux techniques commerciales en vue de la l'installation d'une activité de compostage de Territoire,
- . vous faire gagner du temps grâce à l'accès aux ressources documentaires du réseau sur les aspects économiques et commerciaux (ex. de contrats de prestations, ex. de tarification, business plan...)
- . répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les aspects économiques et commerciaux ou vous donner les contacts pour y répondre,

## **Un webinaire sur le B.A BA de la réglementation**

**Objectif :** connaître l'ensemble des réglementations, normes et dispositifs de formation sur lequel repose l'activité liée à la collecte et au traitement des biodéchets

**Durée :** 1h30

## **Une formation « Rédiger son dossier d'agrément sanitaire »**

**Objectif :** réaliser son dossier d'agrément sanitaire

**Durée :** 2 jours en présentiel non consécutif permettant une première ébauche de dossier

**Contenu :**

- . Présentation des items du dossier d'agrément sanitaire
- . Etude de cas théoriques ou pratiques à partir d'un plan de site en y faisant figurer tous les éléments importants (flux matières, barrières, sens de circulation...)
- . Présentation des Bonnes Pratiques d'Hygiène de l'HACCP
- . Regard critique sur la rédaction des dossiers réalisés entre la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> journée de formation
- . Réponses aux questions

**Pour toutes questions, contactez**

**Caroline THIEFFRY au 06 60 21 72 45**

[c.thieffry@compostinsitu.fr](mailto:c.thieffry@compostinsitu.fr)